

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Tolochenaz, le 5 novembre 2021

**Aux Municipalités des
56 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes sont convoqués en séance du Conseil intercommunal

**Jeudi 25 novembre 2021 à 19h00
à Tolochenaz, salle polyvalente
Salle du Conseil 1^{er} étage**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021
5. Préavis N° 4/11/2021 « Demande d'autorisations générales »
6. Préavis N° 5/11/2021 « Fonctionnement du Réseau AJEMA – Délégation de compétence au CODIR pour la législature 2021-2026
7. Préavis N° 6/11/2021 « Indemnités du Comité de direction et du Conseil intercommunal »
8. Communications du Bureau,
9. Communications du Comité de direction ARASMAC
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance
11. Présentation du secteur « CRD PC-Familles de l'ARASMAC »

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Andreas Sutter

La Secrétaire :


Isabelle Muller

Annexe : PV de la séance du 23 septembre 2021